

III. GEO. IV.—SESS. 1822.

BILL

(TEL QU'AMENDE PAR LE COMITE,)

POUR UNIR LES

LEGISLATURES

DU

BAS ET HAUT-CANADA.

Ordonné d'être imprimé par la Chambre des Communes.

31me. JUILLET, 1822.

Quebec :

IMPRIME A LA NOUVELLE IMPRIMERIE, RUE BUADÉ,
HALLE DES FRANC-MACONS.

1822.

110 2 395.2